

## LE REGROUPEMENT POUR UNE ÉVALUATION ÉQUITABLE

### LA MINISTRE NORMANDEAU DOIT AGIR

#### LE REGROUPEMENT A ÉTÉ MIS EN PLACE SUITE À L'EXPLOSION DES RÔLES D'ÉVALUATION QUI S'EST PRODUITE AU DÉBUT DES ANNÉES 2000.

Les comités de citoyens, entre autres, ceux de Nominique et de Rivière- Rouge ont réagi et dernièrement des citoyens provenant de 7 MRC qui se sont réunis avec madame Lachaine pour créer le regroupement Pour une évaluation Equitable.

À Nominique c'est en 2006, à Rivière-Rouge c'est en 2007 que l'explosion des rôles d'évaluation s'est fait sentir. Ce phénomène s'est reproduit à Nominique en 2009. À Nominique l'augmentation du rôle en 2006 était de 40%, mais avec des variations de 6% à 70%. Alors qu'en 2009 la moyenne est de 54% avec un sommet à 106% pour un secteur.

Comment justifier qu'une propriété qui n'a subi aucune modification au cours des 3 dernières années augmente de 20%, 30%, 40% jusqu'à 120% selon le secteur où elle se situe dans la municipalité, incroyable, mais vrai. C'est le résultat des ventes dans votre secteur de voisinage. Ce sont ces ventes, qui servent à établir la valeur au rôle d'évaluation de votre propriété et vous devez en payer le prix, même si vous ne voulez pas vendre.

Même si la municipalité de Nominique a pris des mesures, suggérées par la ministre Normandeau, pour atténuer les effets de l'explosion du rôle d'évaluation en réduisant le taux de taxation et en ayant recours à la tarification, plusieurs citoyens ont quant même été pénalisés et ont subi des augmentations supérieures au coût de la vie.

Quoi faire pour corriger la situation :

Demander au Gouvernement d'agir pour mettre un frein aux effets pervers de la spéculation en restreignant l'augmentation des valeurs foncières à l'indice des prix à la consommation de la façon suivante :

- De l'an 2000 à ce jour, l'augmentation maximum sera le taux annuel de l'IPC (indice des prix à la consommation) tel que déterminé par Statistique Canada.
- Tout ajustement de la valeur taxable de l'actuel propriétaire serait lié au taux annuel de l'IPC et aux travaux d'améliorations réalisées.
- Quand un bien est vendu, le prix de vente devient la nouvelle valeur
- Des exclusions à cette réévaluation sont prescrites afin de permettre le transfert aux enfants

Ceci représente l'essentiel de la position du regroupement pour une évaluation équitable. Cette solution est déjà utilisée en Nouvelle-Ecosse et mise de l'avant par l'Association des propriétaires fonciers du Québec et du Canada.

Pour le Comité de Citoyens de Nominique

---

Yvon Robert, vice-président

Pour plus d'informations : [http:// evaluation-equitable.ca](http://evaluation-equitable.ca)  
Courriel : [info@evaluation-equitable .ca](mailto:info@evaluation-equitable.ca)  
Téléphone : 819-278-4613  
819-324-2304

UN EXEMPLE DE L'APPLICATION DE LA SOLUTION DU REGROUPEMENT POUR UNE ÉVALUATION ÉQUITABLE :

Rôle	Évaluation	Augmentation %	Évaluation taxable	IPC
2000	139,000\$		139,000\$	
2003	150,000\$	8%	148,000\$	6.7%
2006	210,000\$	40%	157,472\$	6.4%
2009	315,000\$	50%	165,031\$	4.8%

EN RÉSUMÉ :

De 2000 à 2009 la propriété a subi une augmentation de 98% au rôle d'évaluation alors que L'IPC n'a augmenté que de 17.7%